

COMPTE-RENDU

sur

L'ADMINISTRATION

PENDANT L'ANNÉE 1875

Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 15 décembre 1861, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1875.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 8 mars 1862, et se suivent dans l'ordre indiqué à l'art. 42 de cette loi, savoir :

- 1^o Département de Justice et Police ;
- 2^o Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
- 3^o Département de l'Intérieur ;
- 4^o Département de l'Agriculture et du Commerce ;
- 5^o Département Militaire ;
- 6^o Département des Travaux publics ;
- 7^o Département des Finances.

~~—~~

ACADÉMIE

Corps enseignant.

Au 15 octobre 1874, le corps enseignant, pour l'année 1874-75, se composait de 21 professeurs ordinaires, 16 professeurs extraordinaires et 1 agrégé.

Elèves

En 1874-75, les étudiants et les externes présentaient l'effectif suivant :

GYMNASE

Section littéraire.

Etudiants vaudois	41
» suisses non vaudois	4
» étrangers à la Suisse	3
Total	<u>48</u>

Section scientifique.

Etudiants vaudois	19
» suisses non vaudois	4
» étrangers à la Suisse	5
Total	<u>28</u>

Externes des deux sections.

Externes vaudois	9
» suisses non vaudois	7
» étrangers à la Suisse	26
Total	<u>42</u>

Récapitulation des élèves du Gymnase.

Etudiants de la section littéraire	48
» » scientifique	28
Externes des deux sections	42
	<hr/>
Total	118

Faculté des lettres.

Etudiants vaudois	3
» suisses non vaudois	—
» étrangers à la Suisse	—
Externes vaudois	7
» suisses non vaudois	6
» étrangers à la Suisse	17
	<hr/>
Total	33

Faculté des sciences.

Etudiants vaudois	17
» suisses non vaudois	2
» étrangers à la Suisse	1
Externes vaudois	2
» suisses non vaudois	8
» étrangers à la Suisse	8
	<hr/>
Total	38

Faculté de pharmacie.

Etudiants vaudois	14
» suisses non vaudois	5
» étrangers à la Suisse	2
Externes vaudois	2
» suisses non vaudois	4
» étrangers à la Suisse	—
	<hr/>
Total	27

Faculté technique.

Etudiants vaudois	17
» suisses non vaudois	8
» étrangers à la Suisse	9
Externes vaudois	2
» suisses non vaudois	—
» étrangers à la Suisse	4
Total	40

Faculté de théologie.

Etudiants vaudois	15
» suisses non vaudois	1
» étrangers à la Suisse	—
Externes vaudois	2
» suisses non vaudois	1
» étrangers à la Suisse	—
Total	19

Faculté de droit.

Etudiants vaudois	18
» suisses non vaudois	—
» étrangers à la Suisse	—
Externes vaudois	15
» suisses non vaudois	4
» étrangers à la Suisse	6
Total	43

Résumé.

Gymnase	118
Faculté des lettres	33
» des sciences	38
» de pharmacie	27
» technique	40
» de théologie	19
» de droit	43
Total	318

Plusieurs externes suivent à la fois des cours dans deux ou plusieurs facultés différentes. Pour avoir le nombre des élèves, on doit donc apporter une correction à la somme ci-dessus. Cette correction étant faite, il reste 297 comme nombre de jeunes gens qui suivent notre Académie, dont 188 étudiants et 109 externes.

Classe intermédiaire.

Les élèves de cette classe ont présenté l'effectif suivant :

Elèves réguliers vaudois	25
» suisses non vaudois	—
» étrangers à la Suisse.	3
Externes vaudois	2
» suisses non vaudois	—
» étrangers à la Suisse	1
Total	31

ÉTUDES ET ADMINISTRATION.

Examens.

Les examens de promotion subis par les étudiants du Gymnase et des diverses facultés ont présenté les résultats suivants :

FACULTÉS		ANNÉES d'études	ÉTUDIANTS qui ont subi les examens	ÉTUDIANTS promus	ÉTUDIANTS non promus	
Gymnase	Section littéraire. . .	1 ^{re} année	21	21	0	
	»	2 ^e »	24	24	0	
Faculté des sciences.	Section scientifique. . .		14	9	5	
	» de pharmacie . . .	1 ^{re} année	8	7	1	
	» technique	1 ^{re} »	12	11	1	
	»	2 ^e »	12	9	3	
	»	3 ^e »	7	7	0	
	» de théologie . . .	1 ^{re} »	3	3	0	
	»	2 ^e »	3	3	0	
	»	3 ^e »	6	6	0	
	»	4 ^e »	4	4	0	
	» de droit	1 ^{re} »	6	5	1	
	»	2 ^e »	7	7	0	
	»	3 ^e »	5	5	0	
	RÉSUMÉ.			150	138	12

Les cours de la Faculté des lettres ont été suivis par 3 élèves réguliers, par les étudiants de première année des Facultés de théologie et de droit et par 30 externes.

Prix.

Comme les années précédentes, l'Académie, se conformant à la destination de la fondation Gay, a appliqué le revenu de cette fondation à quatre prix qu'elle a décernés aux quatre étudiants qui s'étaient le plus distingués dans leurs examens, savoir :

A M. Henri Mayor, étudiant de la 2^e année littéraire du Gymnase, un prix de 20 fr.

A M. Emile Verrey, étudiant de la Faculté des sciences, un prix de 20 fr.

A M. Paul Galley, étudiant de la 4^e année de la Faculté de théologie, un prix de 20 fr.

A M. Ferdinand Blanc, étudiant de la 2^e année de la Faculté de droit, un prix de 20 fr.

Diplômes.

Diplôme de bachelier ès-lettres. Ce diplôme a été conféré à un externe et à 24 élèves de la 2^e année littéraire du Gymnase.

Diplôme de bachelier ès-sciences physiques et naturelles. Il a été conféré à 16 élèves de la Faculté des sciences.

Diplôme de bachelier ès-sciences mathématiques. Il a été conféré à un étudiant de la Faculté des sciences.

Diplôme de licencié en théologie. Ce diplôme a été conféré à un étudiant.

Un candidat a été admis aux épreuves de la dissertation et de la soutenance des thèses.

Diplôme de licencié en droit. Il a été conféré à un étudiant, et cinq candidats ont été admis aux épreuves de la dissertation et de la soutenance des thèses.

Diplôme d'ingénieur. Le diplôme d'ingénieur-constructeur a été conféré à six étudiants. Le diplôme d'ingénieur mécanicien a été conféré à cinq étudiants.

Concours.

A la fin de l'année 1874, l'Académie, se conformant au règlement du 8 mai 1852, publia le programme de concours ouverts aux étudiants et aux externes pour l'année 1875.

29 élèves ont répondu à cet appel ; 3 candidats ont pris part à deux concours différents, et 25 sujets du programme ont été traités.

L'Académie, après avoir pris connaissance des rap-

ports des commission d'examen, a décerné aux concurrents 25 prix et 7 accessits. La somme de ces prix et de ces accessits s'est élevée à 1770 fr.

Les noms des lauréats ont été proclamés en séance publique, le 30 décembre, après lecture des rapports des commissions.

Fondations.

Un étudiant de la 4^e année de théologie a continué à jouir du gage Paris pendant l'année 1874-75.

Le gage Masset a été conféré au commencement de la même année académique à un étudiant de la 4^e année de la Faculté de théologie.

Le montant du prix Pavillard a été transmis à M. le directeur du Collège cantonal.

Le prix de lecture sacrée, institué par M. le professeur Levade, n'a pas été décerné cette année, aucun étudiant ne s'étant présenté au concours.

Bourses.

Les élèves qui ont joui d'une bourse pendant l'année académique 1874-75, sont au nombre de 15, dont 3 appartiennent au Gymnase, 1 appartient à la Faculté des lettres, 2 appartiennent à la Faculté des sciences, 2 à la Faculté de pharmacie, 2 à la Faculté technique et 5 à la Faculté de théologie.

La somme totale de ces bourses pour l'année académique s'est élevée à 3875 fr.

Discipline.

La discipline n'a donné lieu à aucune plainte sérieuse pendant l'année académique 1874-75; elle s'est maintenue satisfaisante dans les diverses sections de l'Académie.

Etablissements annexés à l'Académie.

Aux termes de l'article 165 du règlement pour l'Académie, ces établissements ne sont inspectés que tous les deux ans ; or, comme ils l'ont été au commencement de l'année académique 1874-75, il s'ensuit qu'il ne le seront de nouveau qu'au commencement de l'année 1876-77.

Après avoir donné les quelques détails statistiques qui précèdent, le Conseil d'Etat croit qu'un exposé un peu moins sommaire de la vie académique présentera quelque intérêt, c'est pourquoi, dans les lignes qui suivent, il entrera dans quelques explications concernant la marche et le développement de notre premier établissement d'instruction.

Si l'on compare le personnel enseignant pendant l'année 1873-1874 à ce qu'il a été pendant celle qui vient de s'écouler, on constatera que la mort et la maladie sont venues priver l'Académie de professeurs aimés et vénérés. C'est ainsi que la Faculté de théologie a eu la douleur de perdre, après une cruelle maladie, M. le professeur Miéville, enlevé, jeune encore, à une tâche qu'il accomplissait d'une manière aussi consciencieuse que distinguée, et que l'on pouvait concevoir l'espérance de lui voir remplir pendant de longues années.

Faisant application de l'art. 114 de la loi du 12 mai 1869 sur l'instruction supérieure, et des art. 48 et 49 du règlement académique, le Conseil d'Etat, sur la proposition de l'Académie, a conféré le titre de professeurs honoraires à MM. Kopp, professeur de chimie à Zurich ; Juste Olivier, le poète national, et Melegari, ministre d'Italie à Berne.

Ces trois hommes si distingués avaient comme on le sait occupé, il y a déjà un certain nombre d'années,

des chaires à notre Académie. Malheureusement deux d'entre eux, MM Kopp et Juste Olivier n'ont pu ainsi dire, pu qu'exprimer le bonheur qu'ils éprouvent à l'occasion de ce témoignage d'estime. Quelques mois à peine s'étaient écoulés et ils avaient atteint le terme de leur carrière, enlevés le premier brusquement et l'autre après une longue et douloureuse maladie emportant tous deux d'unanimes regrets, et laissant le souvenir d'une vie consacrée au travail et à l'accomplissement du devoir.

M le professeur Beranger, dont la santé avait nécessité l'obtention d'un congé l'année précédente, s'est vu, à la fin de l'année académique, forcé, son état ne s'étant pas amélioré, de donner sa démission, mais avoir consacré la meilleure partie de sa vie à nos établissements d'instruction supérieure. L'excès de travail n'est pas étranger à la maladie qui prive aujourd'hui l'Académie de son concours si dévoué. La chaire qu'il laissait vacante a été confiée en automne 1875, à l'issue d'un concours et d'épreuves publiques brillamment soutenues, à M. Georges Renard, ancien élève de l'école normale de Paris, qui avait dû d'abord être chargé, à titre provisoire, d'une partie des leçons données jusqu'alors par M. Beranger.

À la fin de l'année académique aussi, M. le professeur Guenoud, appelé aux fonctions nouvellement créées de directeur de l'hôpital, a quitté l'Académie, qu'il n'a pas vu s'éloigner sans regrets, il a été remplacé par M. le Dr Amstutz, de Zurich, déjà connu dans le monde savant par plusieurs publications d'un grand mérite.

M. l'avocat Courcyon, professeur extraordinaire, chargé de l'enseignement du droit pénal, ne pouvant plus se charger de ce cours en raison de ses nombreuses occupations, a demandé son remplacement, qui lui a été accordé avec remerciements pour la manière

distinguée dont il s'était acquitté de ces importantes fonctions pendant les années précédentes. M. l'avocat Eugène Gaulis a été appelé à la chaire devenue ainsi vacante.

M. le professeur L. Dufour, tombé gravement malade, a demandé et obtenu un congé. Ce vide si regrettable à tous égards ne sera, nous l'espérons, que momentané, et, à l'expiration de la période de repos forcée imposée à l'éminent professeur, il va tout lieu de croire qu'il pourra reprendre sa place accoutumée parmi ses honorables collègues. MM. les professeurs Marguel, Roux et Tzaut ont été chargés par le Conseil d'Etat de se répartir entre eux les différents cours affectés à cette chaire, ils ont bien voulu accepter ce surcroît de travail, de sorte que l'enseignement si important de la physique ne sera pas interrompu.

Voulant assurer toujours plus l'existence de la Faculté de pharmacie, dont les succès vont croissant, le Conseil d'Etat, faisant usage de la latitude que lui donne la loi, a nommé M. le Dr H. Brunner, jusqu'ici professeur extraordinaire, en qualité de professeur ordinaire il l'a en même temps chargé de la direction de l'école. M. Brunner a été officiellement installé, ainsi que MM. Renard et Amstein, au commencement de novembre 1875.

M. le professeur du Plessis, voulant compléter des études spéciales, a sollicité un congé d'une année pour se rendre en Allemagne, à ses frais, l'enseignement qu'il donne a été confié à MM. Forel et Bielei.

Enfin, au commencement du semestre d'hiver, le Conseil d'Etat a chargé M. le grand rabbin Weithamer de donner un cours libre sur la linguistique comparée, cet enseignement, nouveau dans notre Académie est suivi avec beaucoup d'intérêt par un nombre considérable d'auditeurs.

M. Greggiati, professeur de langue et de littérature italiennes, a offert de donner gratuitement deux cours, ayant l'un un caractère littéraire, l'autre un caractère plus pratique. Cét essai a jusqu'ici pleinement réussi, et le nombre et l'assiduité de ses auditeurs témoignent au professeur que son enseignement est apprécié comme il mérite de l'être.

Faculté de droit.

Pendant l'année 1874-75, cette Faculté a compté 18 étudiants réguliers, tous vaudois, et 25 externes dont 15 vaudois, 4 suisses non vaudois, et 6 étrangers. — Total, 43 élèves. — La marche de la Faculté a été satisfaisante; nous relèverons, cependant, dans le rapport adressé à l'Académie par le Conseil de Faculté, certains points qui nous paraissent devoir être mentionnés. C'est ainsi que l'on remarque avec regret que parmi les externes qui suivent les cours de droit en vue d'acquies les connaissances juridiques nécessaires pour la pratique du notariat, il y en a un certain nombre qui n'ont pas été suffisamment préparés par leurs études antérieures pour pouvoir assister avec fruit aux leçons de la Faculté; il paraît qu'il y aurait là quelque chose à faire, aussi cette question sera-t-elle soumise à un examen sérieux par les Départements de Justice et Police et de l'Instruction publique et des Cultes, afin de voir quelles seraient les mesures à prendre pour arriver à une amélioration de l'état de choses actuel.

Par suite de l'établissement du Tribunal fédéral dans les murs du chef-lieu, notre Faculté de droit a acquis et acquerra, sans doute, dans la suite, une importance toujours croissante; il serait heureux de pouvoir lui donner un plus grand développement, mais dans la période de gêne financière que traverse actuellement le

pays, il n'est guère possible de faire, pour le moment du moins, de nouvelles dépenses en vue de son extension, aussi le Conseil d'Etat a-t-il dû avoir recours à d'autres moyens pour imprimer une nouvelle impulsion aux études juridiques sans pour cela aggraver en quoi que ce soit les charges qui pèsent déjà sur le budget.

Le Conseil de la Faculté a été mis à réquisition; divers projets lui ont été soumis, et il a consacré plusieurs séances à travailler avec le Département pour étudier sous toutes leurs faces les questions qui se présentaient; il en est résulté quelques modifications dans l'organisation des cours et de la marche à suivre pour achever le cycle tracé des études.

Jusqu'ici les cours s'étendaient, pour la plupart, sur une année entière. Un cours d'institutes du droit romain, par exemple, commencé à l'ouverture de l'année académique, ne prenait fin qu'au mois de juillet, à l'expiration de cette même année. Ce système, qui a sans doute des avantages, présente aussi de graves inconvénients; il s'agit d'examiner, de peser ce qui l'emporte du bien ou du mal. Dans la situation actuelle, il a paru qu'il fallait faire quelque chose pour mettre l'organisation intérieure de l'Académie en harmonie avec celle des autres établissements de même nature qui existent en Suisse et en Allemagne. Les études générales prennent un développement toujours croissant, la législation fédérale tend, chaque jour davantage, à absorber une foule de matières qui jusqu'ici étaient du domaine exclusif du droit cantonal; les études juridiques perdent, en une certaine mesure, par suite de cette évolution, leur caractère particulariste pour revêtir un caractère plus général, c'est là un fait dont il faut tenir compte, une fois qu'il est constaté; il en résulte que ce ne sont plus seulement les Vaudois qui peuvent, avec fruit, venir faire leurs études spéciales à l'Acadé-

mie, mais que nos confédérés, que des étrangers même peuvent y puiser non-seulement des connaissances toujours utiles, mais encore les *connaissances* dont ils auront besoin plus tard pour l'exercice de leur profession une fois rentrés chez eux.

Ce n'est pas à dire que tout ce qui est spécial à notre droit vaudois ait disparu ou soit sur le point de disparaître, mais les modifications déjà faites et celles qui restent à faire, sont assez nombreuses pour justifier ce qui a été dit du caractère plus général que prennent et prendront les études de droit.

Pour retirer de cette situation nouvelle les avantages qu'elle comporte, il s'agissait d'organiser l'enseignement de telle sorte qu'il se rapprochât du mode en vigueur dans les autres universités suisses, et c'est précisément là le point qui a fait l'objet des études sérieuses mentionnées plus haut. Le problème à résoudre était le suivant : Faciliter l'accès de notre Académie aux étudiants des autres parties de la Suisse en leur donnant l'occasion d'y apprendre la langue française tout en poursuivant leurs études spéciales. Il n'était guère possible d'atteindre ce but avec le système des études par années. En effet, le confédéré, l'étranger prend ses mesures pour entrer à l'Académie, quelle que soit la Faculté dont il veuille suivre les cours, au commencement d'un semestre d'été ou d'hiver ; à ce moment il a terminé certains cours, il voit par le programme qu'il pourra continuer ses études à l'Académie sans s'écarter du plan méthodique qu'il s'est tracé ; ou bien encore, avant de fréquenter un établissement de son canton, il désire apprendre le français, dont la connaissance est devenue indispensable à tout homme cultivé ; tout en faisant ses études préparatoires, il sera tenté de s'inscrire au nombre des élèves de l'Académie, lorsqu'il verra que le programme lui fournit les ressources né-

cessaires. Si l'on avait continué avec le système des années, l'étudiant entrant à l'Académie avec le semestre d'été serait, comme du passé, tombé au milieu d'un cours commencé depuis six mois, et par contre, celui qui aurait voulu quitter à la fin du semestre d'hiver aurait laissé un cours inachevé.

Mais ces inconvénients graves que ne devrait point présenter l'enseignement universitaire, ne frappent pas seulement les étudiants non vaudois : ceux du canton eux-mêmes, en vue desquels nos établissements ont été plus spécialement créés, en éprouvent aussi des désavantages, ils ne pouvaient que très difficilement se rendre, pendant un certain temps, à l'étranger et, dans ce but, profiter de telle ou telle circonstance favorable.

Si il avait fallu, pour mettre notre organisation académique en harmonie avec ce qui existe ailleurs, y introduire des modifications coûteuses, le Conseil d'Etat eût probablement reculé, renvoyant à des temps plus prospères la réalisation de ce qu'il considérait comme une amélioration, il aurait, en tous cas, attendu le moment où il présentera un projet de loi sur l'instruction publique; mais il n'a pu, malgré tout son désir de le faire, élaborer encore ce projet, ses études dans ce sens sont subordonnées à la loi fédérale dont les Chambres auront, sans doute, prochainement à s'occuper, et dont les bases ne sont absolument pas connues.

Si le Conseil d'Etat a néanmoins décidé de faire un essai dans le sens indiqué plus haut, c'est parce que, d'un côté, il n'en résultait aucune aggravation de dépenses, et que, de l'autre, il ne s'agissait au fond que d'une simple question de programme : déterminer quand et comment seraient donnés les différents cours nécessaires pour constituer un ensemble d'études complet. Ramenée à ces proportions la question devenait

dès plus simples ; les diverses Facultés, consultées sur ce point, ont adhéré à la manière de voir de la Faculté de droit, et c'est sur ces bases que le programme des cours pour l'année 1875-76 a été élaboré. Il reste maintenant à voir si l'expérience qui sera faite de ce nouveau système correspondra aux espérances conçues ; il n'y a pas lieu de craindre un résultat défavorable, car pour quoi un système qui produit partout ailleurs de bons fruits, serait-il stérile chez nous seuls ?

Il y a, cela est évident, et il y aura toujours un certain nombre de cours qui ne pourront être épuisés en un seul semestre ; mais, même ici, la nouvelle organisation trouve son application, ces cours sont subdivisés de telle manière que, dans chaque semestre, la partie traitée forme un tout complet.

En ce qui concerne la Faculté de droit, en particulier, la répartition des études en un cycle complet de trois années, n'en a pas moins continué à être maintenue ; par ce moyen, les étudiants réguliers sont astreints à suivre chaque semestre un nombre déterminé de cours. Les examens ont lieu à la fin de chaque cours ; il en résulte que pour les quelques rares cours qui s'espacent sur deux semestres, l'examen n'a lieu qu'à la fin de l'année ; pour les autres il a lieu à la fin du semestre.

Partout ailleurs le cycle des études de droit comprend trois années, comme chez nous, seulement ces trois années sont consacrées à l'étude exclusive de cette science, ce qui n'a pas lieu à l'Académie ; et cependant, pour être à la hauteur des exigences modernes nous sommes obligés d'exiger de nos étudiants un fond de connaissances solides et variées lorsqu'ils se présentent à l'examen de licence. Nous n'avons pas d'examen de doctorat, et nous sommes amenés par là à être plus sévères qu'on ne se montre dans les établissements où la licence ne constitue pas le grade le plus

élevé des honneurs académiques. Notre organisation politique aussi nous impose l'obligation de demander des connaissances spéciales sur le droit public fédéral et cantonal sur le droit comparé, etc. Tout autant de branches que, dans d'autres pays que nos cantons suisses, les jurisconsultes n'ont besoin que d'effleurer, s'ils y touchent, et qu'ils peuvent même laisser entièrement de côté. Il serait, en présence de ces nécessités et de ces difficultés, bien désirable que, pendant les trois ans passés à la Faculté de droit, l'étudiant pût concentrer toute son attention sur des études purement juridiques et que ses premiers semestres ne fusent pas, comme c'est le cas, chargés de leçons de littérature et d'histoire destinées à servir de complément à des études préliminaires qui devraient être entièrement achevées lorsqu'il commence les études spéciales à la carrière dont il a fait choix.

Le service militaire, qui n'épargne pas nos instituteurs primaires, s'empare aussi de nos étudiants; si ce n'était que pendant la période des vacances, le mal ne serait pas grand, malheureusement ce n'est pas le cas; les cours sont interrompus pour aller au champ de manœuvres, et un temps précieux est perdu sans grand bien, nous nous permettons de le dire, pour la patrie, mais au plus grand détriment des études sérieuses. Cette dernière année surtout, les inconvénients ont pris une telle extension que le Département a réclamé auprès du Département militaire fédéral, qui, sans doute, ignorait l'existence de cet état de choses fâcheux. Il paraît qu'il pourra, dans une certaine mesure, être remédié à ce qui est devenu un abus véritable, puisque, pour quelques semaines de service, un semestre entier peut être perdu.

Un grand nombre des remarques qui précèdent se rapportent aussi bien aux autres Facultés qu'à la Faculté

de droit; elles les touchent toutes, mais comme c'est surtout en vue de cette section de l'Académie que les modifications ont été introduites, il a paru naturel d'en faire un exposé un peu détaillé en rendant compte de la gestion sur ce point.

Passant maintenant à quelques questions de détail, le Conseil d'Etat mentionnera le développement donné à l'enseignement du droit romain, qui forme la base de tout développement juridique; il est maintenant donné un cours d'exégèse, dans lequel les étudiants se familiarisent avec les textes, ce qui n'avait lieu auparavant que d'une manière incomplète. Enfin, en vue de s'assurer que les questions difficiles qu'il expose dans ses cours sont comprises par ses élèves, le professeur d'économie politique, M. Walras, recteur de l'Académie, a institué des conférences. Cet essai a pleinement réussi et il sera, aussitôt que faire se pourra, introduit d'une manière plus générale encore et appliqué à d'autres cours.

Faculté de théologie.

Le nombre des étudiants de cette Faculté s'est élevé à 19, dont 16 réguliers et 3 externes. Pendant le courant de l'année, deux étudiants ont abandonné les études pour embrasser une autre carrière. Les chiffres ci-dessus établissent que, s'il n'y a pas augmentation dans le nombre des élèves, il n'y a pas non plus une diminution marquée. En 1874-1875, les cours avaient été suivis par 18 étudiants, soit 14 réguliers et 4 externes.

Il est un fait certain, remarqué partout: le temps n'est plus guère aux études théologiques; toutes les universités s'en plaignent et notre Faculté ne fait que subir les influences générales qui se font sentir ailleurs avec

plus d'intensité encore; il ne faut pas oublier, en outre, que dans les trois cantons protestants de la Suisse romande, il n'y a pas moins de six Facultés de théologie dépendant, les unes de l'Etat, les autres de corporations privées, et que toutes sont fréquentées; malgré cela, le chiffre des étudiants de notre Faculté est pour le moins égal à celui que présentent plusieurs universités. Les sacrifices faits par l'Etat profitent au pays et à l'Eglise.

Le Conseil de la Faculté aimerait voir créer une 5^e chaire de professeur ordinaire, et il est certain que, si les circonstances financières du pays le permettaient, ce serait là une heureuse innovation. La théologie pratique, jusqu'à présent chaire extraordinaire, gagnerait à être définitivement incorporée dans le giron académique et à revêtir ainsi le caractère de stabilité qui lui manque. L'enseignement qui en dépend pourrait être élargi et étendu, ce qui ne peut être demandé d'un professeur extraordinaire qui n'accepte ses fonctions que pour rendre service et qui a d'autres occupations réclamant ses forces et son temps.

En dehors de l'enseignement propédeutique donné au gymnase, il serait essentiel de pouvoir donner aux étudiants, qui, plus tard, devront constamment parler en public, des leçons spéciales de diction, pour leur apprendre à manier facilement et correctement leur langue. Ce dont les professeurs se plaignent, c'est beaucoup plus de la forme donnée aux travaux que du fond, qui dénote du sérieux et de l'attention chez leurs auteurs.

Grâce au petit nombre de ministres disponibles pour le remplacement des collègues absents ou malades, il a fallu avoir très fréquemment recours aux étudiants de la Faculté pour les services du dimanche, dans un grand nombre de localités.

Faculte technique

Cette Faculte de creation recente, elle n'a que six annees d'existence, a rendu, pendant cette courte periode, d'excellents services au pays. C'est, en effet, le seul etablissement du canton ou l'on enseigne d'une maniere complete les mathematiques superieures et leurs applications. L'ancienne Faculte des sciences, telle qu'elle etait organisee, n'enseignait pas la mecanique rationnelle et appliquee ni la geometrie descriptive. Ces branches si importantes, ainsi que toutes celles qui sont plus specialement necessaires aux constructeurs, aux mecaniciens et aux architectes, etaient negligees, bien que, dans toutes les Facultes des sciences des diverses academies qui nous entourent, il soit donne des cours de mecanique pure et appliquee, et de geometrie descriptive pure et appliquee.

La Faculte technique a comble cette lacune tout en augmentant, d'une facon tres peu considerable, le nombre des professeurs. Des 1869-1870, annee de son ouverture, a l'annee 1874-1875, 193 etudiants s'y sont fait inscrire, l'annee ou il y en a eu le moins grand nombre est 1870-71 26, le maximum en 1872-73 37, c'est donc une moyenne a peu pres constante. Le nombre des externes est peu considerable, en 1875-76 il s'y trouve 49 internes et 7 externes, total, 56 eleves. Ce chiffre n'a ete atteint par aucune de nos Facultes ces dernieres annees, si l'on excepte de la Faculte de droit les jeunes gens qui n'y suivent qu'un ou deux cours, tandis qu'a la Faculte technique, les eleves meme externes frequentent toutes les lecons.

La promotion ensuite de laquelle il est delivre un diplome d'ingénieur aux eleves, ne s'obtient pas sans un travail serieux. Sur les 193 eleves ayant frequente jus-

qu'ici la Faculte, il y en a eu 151 promus, soit le 70 %
L'annee derniere cette proportion etait un peu plus
forte et equivalent au 87,1 % , la note moyenne des
examens admis est de 6,99 , en 1874-75, le niveau est
un peu inferieur, 6,96

De tout ce qui precede, on doit conclure que cette
jeune Faculte n'a pas cesse, une seule annee, d'etre con-
venablement frequentee et que le niveau des etudes
presente une moyenne satisfaisante

Pendant les six annees de son existence elle a diplome,
apres un concours dont la duree est de six semaines,
37 Suisse, sur lesquels on compte 27 *Vaudois*, et, jus-
qu'a ce jour, les porteurs de ces diplomes ont recu un
bon accueil, soit de la part des particuliers, soit de celui
des compagnies industrielles, preuve en soit les posi-
tions actuellement occupees par d'anciens eleves de la
Faculte technique ou de sa soeur ainee, l'Ecole speciale

On peut donc, sans outreccuidance, affirmer l'utilite
et constater la prosperite de cet etablissement, confie
aux soins de professeurs aussi capables que devoues

En passant aux mains de l'Etat, l'ancienne Ecole spe-
ciale a gagne en stabilite, mais, par contre, elle a natu-
rellement perdu un peu en rigueur de discipline, ses
etudiants, devenus etudiants de l'academie, ne pouvant
plus, comme du passe, etre places sous un regime com-
pletement different de celui auquel sont soumis les
eleves des autres Facultes. D'un autre cote, certains
cours se donnant dans les batiments acadenniques et
d'autres dans le batiment de l'ancienne ecole, il en re-
sulte necessairement une perte de temps pour les pro-
fesseurs et pour les etudiants, heureusement que l'on
peut maintenant prévoir le moment ou cet inconvenient
aura disparu

Les avantages positifs qui sont nes de la prise de pos-
session par l'Etat sont nombreux. L'enseignement s'est

étendu le nombre des professeurs a été augmenté, plusieurs professeurs des autres Facultés ayant été appelés à prêter leur concours à la Faculté technique. Quant à ce qui concerne les jeunes gens qui entrent à l'École, on a fait la remarque que les élèves sortis de l'École industrielle cantonale sont mieux préparés, *au point de vue pratique* que ceux sortis du Gymnase scientifique, en présence de ce résultat, on se demande s'il ne serait pas utile de prolonger la durée des études soit au Gymnase soit à la Faculté des sciences.

Au dehors des leçons proprement dites, l'attention et le temps des professeurs sont pris dans une proportion très considérable par la correction des travaux graphiques et l'examen des projets et des calculs.

Il existe à la Faculté les rudiments d'une bibliothèque spéciale et d'une collection de modèles, malheureusement l'exiguïté des locaux dont on dispose dans ce bâtiment ne permet pas de leur donner le développement desirable.

Faculté de pharmacie

Dans cette Faculté, la méthode des études a été très satisfaisante, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique. Quelques élèves ayant terminé leurs études se sont présentés devant le Conseil de santé et ont obtenu, à la suite des examens, le brevet de maître pharmacien. Malgré cela, le directeur de la Faculté signale dans son rapport que, dans la plupart des cas, les commis pharmaciens ne possèdent pas en entrant un développement scientifique suffisant pour leur permettre d'acquiescer pendant le court espace d'une année les connaissances que l'on est en droit d'exiger de tout pharmacien sérieux, aussi a-t-on, cette année déjà, organisé le programme en comptant sur trois semestres,

ce qui a pour résultat de pouvoir fixer un ordre logique dans le groupement des cours, tout en leur donnant en même temps plus d'extension.

L'organisation en semestres par lui-même doit être tout particulièrement favorable à cet établissement.

Faculté des sciences

Pendant l'année 1874-75, cette Faculté a reçu un nombre d'étudiants plus considérable qu'elle ne l'avait jamais fait jusqu'ici : 38 élèves, dont 20 réguliers et 18 externes. Les examens ont donné en général des résultats excellents. Pour la première fois, grâce aux installations de la Faculté de pharmacie on a pu introduire dans le cycle des études de la Faculté des sciences, des cours de chimie analytique en y joignant les travaux de laboratoire qui s'y attachent. L'année précédente les élèves de la Faculté ne pouvaient suivre ces cours qu'en qualité d'externes et en payant comme tels, admis à les suivre à titre régulier, ils ont mis beaucoup de zèle à en profiter, et parmi eux se sont trouvés ceux qui ont donné le plus de satisfaction aux professeurs chargés de cet enseignement.

En dehors de leurs cours, les étudiants ont fait des travaux personnels, soit dans le cabinet de botanique complètement mis à leur disposition, soit sous forme de concours, ils ont suivi les cours de microscopie et enfin ils ont travaillé au laboratoire de chimie appliquée sous la direction de M. le professeur Brunner. En présence de ce développement et de cette impulsion qui ont retenu les études scientifiques, ce qui constitue un symptôme des plus réjouissants, le Conseil de la Faculté a soumis tout le plan d'étude à un sérieux examen et il est unanime pour exprimer le vœu de voir la durée de ces études prolongée d'une année. Le motif qui le pousse à formuler

ce vœu, n'est pas de surcharger encore ces programmes, bien au contraire; il estime que l'expérience; le seul critère infallible de la valeur d'un système, a démontré jusqu'à l'évidence que le programme actuel des études à faire en une année, était beaucoup trop chargé. La tâche actuelle est trop forte; il n'y a pas assez de temps laissé au jeune homme pour le travail individuel; la santé d'un grand nombre souffre, dans une proportion très appréciable, de l'excès de travail auquel ils sont astreints; ces dernières années, à l'époque des examens, il s'est présenté des cas fréquents de maladies sérieuses dont un ou deux se sont malheureusement terminées par la mort. Les étudiants le sentent fort bien; aussi, en est-il un certain nombre, et ce ne sont pas les moins studieux ni les moins zélés, qui demandent l'autorisation, de faire, tout en restant élèves réguliers, leurs études en deux ans; mais il y a un inconvénient à cette mesure exceptionnelle, parce que beaucoup de parents, ne se rendant pas compte de la difficulté des études, et voyant que le programme ne comporte qu'une année, se montrent peu disposés à permettre à leur fils d'y consacrer deux ans. D'un autre côté, l'enseignement de la plupart des professeurs appelés à donner des cours sur des branches qui font chaque année des pas de géant, où les découvertes se multiplient dans une progression inconnue jusqu'ici, cet enseignement, disons-nous, est nécessairement tronqué; cela est surtout vrai de la botanique descriptive, de l'anatomie comparée, de la paléontologie; d'autres enseignements, qui devraient faire partie du cycle des études scientifiques supérieures, ne sont pas donnés, le temps pour cela manquant absolument; tels sont l'algèbre supérieure, la géométrie analytique, la trigonométrie sphérique et la géophysique. Si la Faculté disposait de plus de temps, les travaux

pratiques, si nécessaires de nos jours à tout homme de science, pourraient être développées.

Nos collèges communaux demandent chaque année un nombre considérable de jeunes maîtres pour l'enseignement des mathématiques et des sciences naturelles. C'est dans notre Faculté des sciences que devraient venir se former ces jeunes gens, mais pour cela, il faudrait que l'on pût y donner aussi un enseignement ad hoc, sans lequel nous resterons tributaires en grande partie de l'étranger pour la repourvue de ces places de maîtres secondaires.

Tels sont, en résumé, les principaux motifs qui rendraient désirable une prolongation des études dans la Faculté des sciences ; c'est là une question qui sera examinée avec soin en temps et lieu, mais l'on peut déjà dire que si l'expérience qui sera faite encore du système actuel, confirmait, comme il paraît probable, ce qui vient d'être dit, le résultat pourrait être atteint sans augmenter d'une façon appréciable les charges de l'Etat. *C'est avec les ressources dont l'Etat dispose actuellement qu'il faut s'efforcer d'améliorer et de développer ce qui existe en ouvrant la porte à des modifications recommandées par l'expérience, sans qu'il soit nécessaire de recourir à de nouvelles allocations budgétaires.* C'est dans ce sens que toutes ces questions seront étudiées et nullement avec l'idée d'entraîner à des dépenses nouvelles.

Faculté des lettres.

Pour la première fois en 1874-75, la Faculté des lettres a compté dans son sein des étudiants qui lui appartenaient en propre ; en d'autres termes, des élèves qui ne suivaient pas les cours de cette Faculté conjointement avec les cours de 1^{re} année de droit ou de théologie.

Ces jeunes gens se destinent à l'enseignement. Malheureusement, ici encore le service militaire est venu en enlever un pour en faire pendant deux mois *un soldat du train*.

Le but que se proposent MM. les professeurs de la Faculté dans l'enseignement qu'ils donnent aux étudiants en lettres proprement dits est de les mettre en état de pouvoir, plus tard, continuer leurs études par eux-mêmes, et de reculer ainsi, autant que possible, le moment où ces jeunes gens seront forcés d'aller chercher un complément de connaissances dans un autre pays.

Comme la Faculté des sciences, et, plus encore, la Faculté des lettres doivent aspirer à devenir une pépinière d'instituteurs pour nos établissements d'instruction secondaire cantonaux et communaux, elle doit consacrer ses efforts pour former *au sein de la jeunesse studieuse et instruite du pays* des hommes capables de relever l'instruction supérieure et de la répandre. Nous sommes tributaires des pays de langue allemande en une large mesure, pour l'enseignement de branches qui devraient être confiées à des hommes dont le français est l'idiome maternel; l'étude des langues mortes dans nos collèges y gagnerait assurément; ce n'est point un reproche qui soit fait ici aux instituteurs pour lesquels le français est une langue étrangère, mais il n'est pas douteux qu'avec une culture scientifique égale, cet enseignement, qui doit revêtir un caractère littéraire et contribuer à la connaissance de notre langue nationale, sera donné d'une manière plus profitable par un indigène que par un étranger.

La Faculté comprenant aussi des étudiants qui se destinent au droit et à la théologie, désirerait combiner ses cours de manière à donner un enseignement général qui s'adresserait à tous les étudiants. Pour les étudiants

qui feraient des lettres une étude spéciale, on multiplierait les conférences, donnant ainsi un caractère plus pratique à l'enseignement ; mais, pour y arriver, il faudrait un cycle de deux ans ! Il ne serait pas difficile d'en faire l'essai avec une simple modification de programme.

Le système des conférences, employé avec succès, comme on l'a vu, dans la Faculté de droit, a donné aussi d'excellents résultats dans celle des lettres. C'est ainsi que, dans l'étude de la littérature française, les élèves ont été appelés à préparer, puis ensuite à donner, sous l'œil du professeur, des leçons sur Camille, sur Pascal, etc., et ces essais ont été couronnés d'un certain succès. Dans l'enseignement de la littérature allemande, il est également donné une place à des exercices pratiques en allemand. MM. les professeurs de la Faculté ont encore donné un certain nombre de cours supplémentaires facultatifs pour les étudiants ; parmi ces cours, l'on signalera celui qui a été offert spontanément par M. Huc-Mazelet.

Gymnase.

Créé par la loi de 1869, dans le but de faire une transition entre le collège, d'un côté, et l'académie, de l'autre, cet établissement joue un rôle utile et important. Destiné à des jeunes gens qui n'ont pas encore acquis la maturité de ceux qui fréquentent les facultés spéciales, il dispose de moyens de discipline qui répriment les abus pouvant naître d'une liberté aussi absolue que celle dont on jouit à l'académie. Le travail individuel des élèves est aussi mieux suivi ; les préparations domestiques y sont encore obligatoires.

Sous le rapport de l'enseignement, il conduit, par une marche systématique et graduelle, les jeunes gens au

niveau de l'enseignement des facultés, évitant ainsi la perte de temps qui résulterait pour eux d'une initiation trop brusque à un système si différent de celui du collège, qu'ils viennent de quitter. On emploie dans cet établissement à la fois simultanément, et tour à tour, la méthode du collège et celle de l'académie. D'un côté les thèmes, les versions, les interprétations; de l'autre des cours plus scientifiques. Six années se sont écoulées depuis son ouverture, et ces six années ont démontré que le gymnase répond à un besoin véritable et qu'il a donné ce qu'on était en droit d'attendre de lui.

Pour remédier aux six mois de vacances, le Conseil d'Etat a décidé l'année dernière, de créer une classe intermédiaire à laquelle seraient appelés les jeunes gens sortis du collège cantonal au printemps. L'expérience d'une année ayant démontré l'utilité de cette innovation, elle sera poursuivie en 1876, mais en revêtant toutefois davantage le caractère de premier semestre du gymnase; par ce moyen l'on remédiera un peu à l'exiguité du temps dont on dispose pour ces premières études littéraires et scientifiques.

Quant aux méthodes employées, les professeurs de littérature estiment que dans l'étude des langues mortes il faut faire à la lecture une large part, l'élève trouvant plus d'intérêt dans une plus grande variété; il arrive à être en mesure de lire un auteur latin ou grec, il se familiarise avec la vie des anciens; il s'initie au génie de ces temps passés, et il parvient à comprendre, grâce à ses lectures et aux explications du professeur, le monde antique sous toutes ses faces. Plus il aura lu, lu sérieusement d'auteurs anciens, mieux cela vaudra; les textes se commenteront eux-mêmes et l'image de l'antiquité en sortira plus vivante qu'elle ne le ferait d'un commentaire rédigé par un moderne. Les professeurs s'efforcent de compléter ce tableau en peignant dans l'e-

tude de l'histoire littéraire surtout l'homme, le siècle dans lequel il a vécu et qui a influé sur lui

Pour l'enseignement de la littérature des langues vivantes, on cherche à familiariser les étudiants avec les chefs-d'œuvres et, en même temps, s'il s'agit d'une langue étrangère, on cherche à les exercer à son maniement, si c'est la langue maternelle, on s'efforce de les familiariser avec l'usage de la parole, ait plus nécessaire que jamais dans l'époque actuelle. Les exercices faits dans ce but ont donné des résultats satisfaisants. Il a fallu pour l'enseignement du français, continuer, comme du passé, à séparer les étudiants de la section scientifique de ceux de la section littéraire, les cours destinés aux uns ne pouvant offrir la même utilité aux autres. Il serait desirable que l'on pût procéder de même en ce qui concerne certains cours scientifiques, car ici c'est l'effet inverse qui se produit : pour les futurs médecins, ingénieurs, industriels, etc., ces cours devraient comporter plus de développements, tandis que pour ceux qui se destinent à d'autres professions, telles que le barreau ou le professorat, il faut un enseignement élémentaire; le professeur court à chaque instant, suivant le point de vue auquel il se place, le risque de dire trop ou trop peu.

Classe intermédiaire.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, et comme son nom l'indique, cette classe est destinée à servir de trait d'union entre le collège et le gymnase; la longueur des vacances, avantageuse pour un petit nombre d'élèves qui pouvaient disposer des ressources suffisantes pour se rendre à l'étranger, constituait, au contraire, un désavantage réel pour ceux plus nombreux qui, restant au pays, ne savaient comment employer leur

temps. L'année dernière, cette classe qui a réuni la plupart des élèves sortis du collège avec l'intention d'entrer au gymnase, a servi plutôt de récapitulation de ce qui avait été appris. Sans lui enlever complètement ce caractère, cette année, il a été décidé d'en faire, autant que possible, un premier semestre du gymnase.

Ainsi qu'il le Grand Conseil aura pu le voir par l'exposé qui précède, dans lequel il s'est nécessairement glissé des longueurs, la vie académique a été active, et si l'Etat s'impose de lourds sacrifices pour la prospérité de son établissement d'instruction supérieure, le Grand Conseil peut, au moins, avoir la conviction que ces sacrifices qu'il sanctionne chaque année portent des fruits qui tendent au bien général du pays, et c'est pour lui rendre compte avec quelques détails de questions qui offrent un si grand intérêt, que le rapport a, peut-être, dépassé les limites observées jusqu'ici.

Voici maintenant, pour terminer, un résumé des recettes et des dépenses de l'Académie qui ont dépassé les allocations pendant l'année 1874-75, avec les explications qui les justifient

Le budget de 1875 prévoyait pour le poste B 6 :

Vacations aux experts, chauffage, éclairage, entretien de l'école de pharmacie et frais divers, tels que : achat et entretien du matériel, impressions, insertions d'avis, fournitures de bureau, concession d'eau, indemnité pour impression de dissertations, reliures, travaux divers, une somme de fr. 10,000 —

La dépense s'est élevée à » 14,896 07

Différence fr. 4,896 07

somme pour laquelle un crédit supplémentaire a dû être demandé.

Deux chaires ont été à repourvoir à l'Académie en 1875, et les disputes de thèses et impressions de dissertations ont occasionné, ainsi que les jurys, des frais qu'il était impossible de prévoir au budget. D'autre part, le matériel de la Faculté de pharmacie a dû être complété et a nécessité quelques dépenses qui se sont élevées au-dessus des prévisions budgétaires.

Enfin, si l'on considère que l'Académie est répartie dans trois bâtiments séparés et parfaitement distincts : l'Académie proprement dite dans l'un, la Faculté de pharmacie dans un autre, et dans le troisième la Faculté technique, on ne s'étonnera pas de cet excédant de dépenses qui deviendrait presque insignifiant s'il était réparti sur trois établissements différents.

Voici comment se répartissent les dépenses pour ce poste :

1 ^o Vacations aux experts.	fr.	2344	80
2 ^o Eclairage (pour les trois bâtiments) »		898	—
3 ^o Chauffage (pour les trois bâtiments) »		1473	40
4 ^o Impressions	»	959	45
5 ^o Insertions.	»	1453	35
6 ^o Matériel (achat et entretien).	»	2301	—
7 ^o Fournitures de bureau	»	209	15
8 ^o Travaux (réparations et entretien) »		3114	87
9 ^o Achats de livres et abonnements	»	634	30
10 ^o Reliures	»	171	15
11 ^o A la Commune de Lausanne pour concession d'eau	»	180	—
12 ^o Frais divers	»	1056	60
13 ^o Indemnité pour impression de dis- sertation	»	100	—
		<hr/>	
		fr.	14896 07

Bourses.

Le nombre toujours croissant des demandes de bourses a rendu insuffisante l'allocation affectée a cet objet, soit . . . fr. 5000 —

Malgré l'extrême prudence avec laquelle le Conseil d'Etat repartit la somme dont il dispose pour aider dans leurs études les élèves necessiteux de nos établissements cantonaux d'instruction supérieure, il s'est vu dans l'obligation de dépasser ce chiffre en présence de la position pecuniaire et des aptitudes des solliciteurs.

C'est ce qui explique le deficit de 1487 fr. 50 c. que presente ce chapitre, dont la dépense totale pour l'Academie, le College cantonal et l'Ecole industrielle est de . . .

	»	6487 50
Difference . .	fr	1487 50

COLLÈGES COMMUNAUX

L'inspection des collèges communaux a donné lieu à quelques difficultés dans le courant de la présente année. Ensuite de la maladie de l'honorable titulaire qui avait été chargé de ce service, le Conseil d'Etat a dû pourvoir à son remplacement. C'est ce qui a été fait de la manière suivante. M. le secrétaire en chef du Département de l'instruction publique et des cultes a été nommé inspecteur par intérim des collèges communaux, avec l'assistance de MM. les pasteurs Delorme, à Roumoult, et Dupont, à Lutry.

De la sorte, le service en question a pu suivre son cours, l'Etat a été représenté dans les examens de re-pourvue et les inspections annuelles ont eu lieu.

Cet état de choses engagera le Conseil d'Etat à suivre, dans le présent compte-rendu, une autre marche que dans les précédents. Jusqu'à présent, les collèges communaux avaient été l'objet d'un rapport général, cette fois-ci chacun de ces établissements donnera lieu à des renseignements spéciaux, chacun pour ce qui le concerne.

1. COLLÈGE D'AILLE

Le personnel enseignant se compose de 6 instituteurs sans compter le directeur, et de 3 maîtres spéciaux.

L'enseignement est réparti comme suit

- a) Religion, M. Theod. Secretan, directeur, 7 heures,
- b) Latin, grec, histoire romaine M. Egli, 30 heures,

Le nombre des lecteurs habituels tend sensiblement à augmenter. Les registres témoignent que 6,824 volumes ont été distribués au dehors de la bibliothèque, dont 5,929 aux abonnées et étudiants et 895 aux professeurs et personnes spécialement autorisées. Quant à la consultation, on peut assurer qu'environ 12,000 volumes ont été, dans les séances de l'après-midi, consultés à la salle de lecture, et près de 50 volumes à chaque séance du matin.

BIBLIOTHEQUE DES REGENTS

Le 3 novembre dernier, le Conseil d'école normale a procédé à l'inspection de la bibliothèque. Après une revue générale des livres au point de vue de la propreté, de l'ordre, etc., le catalogue en main (5^e supplément) il a tout spécialement examiné un des compartiments tirés au sort. Les livres des rayons examinés lui ont paru en bon ordre. Les revues périodiques désignées l'année précédente au bibliothécaire, comme devant être reliées, le sont maintenant. L'ancien sceau de la bibliothèque étant hors de service, le Conseil d'école en a fait confectionner un nouveau, et les quelques livres non timbrés ne seront mis en circulation qu'après avoir été munis de ce nouveau sceau.

Le Conseil a aussi visité le livre d'Entrée est de Sortie des livres. Bien qu'un avis du bibliothécaire ait paru, cet automne, dans la *Feuille des avis officiels* annonçant aux ayants-droit que les livres en circulation devaient être rentrés à la bibliothèque pour le 1^{er} octobre, une grande quantité de volumes n'étaient pas arrivés lors de la visite. On écrit une lettre à chacun des retardataires (15) les menaçant de l'amende

reglementaire tous repondirent, sauf trois, qu'ils avaient expedie les livres reclamés, et, en effet, ils furent trouves a la poste, ou ils avaient séjourné environ un mois¹

Le nombre des personnes qui ont profite de la bibliotheque des regents pendant l'annee 1875, est demeure à peu près le meme que l'annee précédente.

Ensuite d'une observation faite l'annee dernière au sein du Grand Conseil sur l'abus que font les élèves regents et regentes des lectures de romans, la conférence des maîtres et le Conseil d'école ont élaboré un catalogue des livres de la bibliotheque que les élèves des deux établissements sont autorisés à lire pendant leur séjour à l'École normale. Ce catalogue a été soumis au Département

Dans le courant de l'annee 1875, il n'a été acheté de livres pour la bibliotheque que les journaux periodiques auxquels elle est abonnée. A la fin de l'annee, Monsieur Abram-Samuel Junod, à Concise, a légué par testament à la bibliotheque des regents, une partie de sa bibliotheque (environ 300 volumes) qui ont été envoyés au commencement de janvier 1876

Ces livres pourrout facilement être classés, attendu que dans le courant de l'annee dernière, il a été opéré un triage des livres peu ou point lus. Un certain nombre de volumes ont été sortis des rayons de la Bibliotheque, les uns ont été mis à part et les autres ont été remis au Département de l'Instruction publiques.

Comme en 1874, le Grand Conseil a alloué pour 1875 la somme de 1400 francs à la bibliotheque des regents. La moitié de cette somme a été affectée aux traitements du bibliothécaire et de son aide (400 fr. au premier, et 300 francs au second) et l'autre moitié aux reliures et à l'achat des nouveaux livres pour l'exercice 1876

En resume, la marche de l'Institut pendant l'annee
ecoulee a presente des resultats satisfaisants qu'il est
juste d'attribuer au devouement et aux soins eclaires
du personnel enseignant et de M le directeur Jahneke
en particulier



BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUE CANTONALE

Il a été dépensé 3,143 fr. 75 c pour achats de livres et de journaux scientifiques et littéraires. L'année précédente cette même dépense s'était élevée à 3,400 fr. 65 c, ainsi 256 fr. 85 c de moins en 1875.

Malgré une stricte économie dans l'achat des livres, le modeste budget de 2,500 fr. alloué à la bibliothèque cantonale se trouve encore, en 1875, dépassé de 643 fr. 75 centimes.

Les comptes indiquent en détail le nombre des abonnés, les divers achats de livres, ainsi que les journaux scientifiques et littéraires qui sont admis. Le dépôt de la chancellerie d'Etat continue à transmettre à la bibliothèque les productions qu'un assez petit nombre d'imprimeurs du canton déposent conformément à la loi. Les dons faits à la bibliothèque sont encore rares et de médiocre valeur, aucun n'est à signaler. Plusieurs éditeurs de journaux politiques du canton remettent, à la fin de l'année, leurs collections particulières.

Le service de la bibliothèque cantonale a été continué comme les années précédentes pour la consultation et la distribution des livres. De plus, à dater du 25 octobre dernier, la salle de lecture a été encore ouverte pendant trois heures de la matinée. Le public, et en particulier MM. les étudiants de l'Académie, témoignent par leur présence combien ils apprécient cette nouvelle amélioration, qui leur permet de s'établir à la bibliothèque dans les heures laissées libres entre deux leçons de leurs professeurs.

La révision annuelle de la bibliothèque, qui a eu lieu en juillet 1875, n'a rien offert d'intéressant.